



DEMANDE DE REÇU FISCAL :

Pour bénéficier d'une **réduction d'impôt de 75%**** du montant de votre don, remplissez ce formulaire et joignez-le à votre don. Si vous faites un don par carte, le reçu fiscal vous sera envoyé automatiquement.

NOM *

PRÉNOM *

ADRESSE *

CODE POSTAL * VILLE

ADRESSE MAIL *

VOTRE DON :

..... titres-restaurant soit un don de €
(le décompte fait à réception pour Action contre la Faim faisant foi)

Action contre la Faim a pour principe de mutualiser les dons reçus en fonction des besoins de nos différentes missions. L'efficacité de nos actions repose également sur la confiance que vous nous faites quant à cette liberté d'utilisation. Dans le cadre de l'opération « Je Dej, Je Donne », Action contre la Faim affecte 80% des dons à ses besoins prioritaires et 20% à ses activités de préparation aux urgences.

* Mentions obligatoires pour le traitement de votre demande.

**La réduction d'impôt est de 75% du montant des dons annuels, dans la limite de 1 000 € (plafond en 2025). Au-delà, la réduction est de 66% dans la limite de 20% du revenu net imposable. Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par Action contre la Faim sur la base du respect d'une obligation légale et sont nécessaires à la gestion de vos dons, pour faire appel à votre générosité et vous adresser notre communication institutionnelle. Elles sont destinées au département Communication & Développement des Ressources. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Vos demandes de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou opposition sont à adresser à dpo@actioncontrelafaim.org ou à Action contre la Faim - Délégué à la Protection des Données - 102 rue de Paris - CS 10007 - 93558 Montreuil CEDEX 17, et la CNIL, autorité de contrôle indépendante, pourra répondre à vos questions, et accueillir vos plaintes et réclamations. OG70F